

Séance ordinaire du 13 avril 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mardi 13 avril 2021 à compter de 19 h 30, à huis clos en visioconférence, en vertu de l'arrêté ministériel n° 689 par le ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication, le tout, en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus). La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, à laquelle sont présents:

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 3	André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Gilbert Viens
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2021-04-131

Procès-verbaux des 9, 17, 22 et 24 mars 2021 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 9, 17, 22 et 24 mars 2021 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des séances des 9, 17, 22 et 24 mars 2021 soient et sont adoptés tel que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-132

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 57 276 à 57 341	326 208,79 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 57 352 à 57 454	280 044,95 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n ^{os} 1FD000041 à 1FD000045	7 837,25 \$

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-133

Rapport financier et rapport des vérificateurs 2020 / Dépôt

La trésorière, M^{me} Micheline Quilès, procède au dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'année 2020, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Séance ordinaire du 13 avril 2021

Résolution 2021-04-134

Emprunt temporaire en lien avec le règlement d'emprunt n° 291 décrétant des travaux de réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière nord et de remplacement d'un ponceau sur le rang Casimir / Autorisation de signature

Il est proposé par André Deschamps

et résolu d'autoriser la trésorière à négocier un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses reliées au règlement d'emprunt n° 291 décrétant des travaux de réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière nord et de remplacement d'un ponceau sur le rang Casimir pour une dépense de 3 246 841 \$ et un emprunt maximal de 3 246 005 \$ pour en acquitter les coûts.

Il est également résolu d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la trésorière ou en son absence, la trésorière adjointe, à signer tous les documents pertinents dans cette affaire, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-04-135

Emprunt temporaire en lien avec le règlement d'emprunt n° 290 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François / Autorisation de signature

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser la trésorière à négocier un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses reliées au règlement d'emprunt n° 290 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François pour une dépense et un emprunt maximal de 6 750 164 \$ pour en acquitter les coûts.

Et résolu également d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la trésorière ou en son absence, la trésorière adjointe, à signer tous les documents pertinents dans cette affaire, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-136

Élections municipales 2021 – Soutien technologique / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer un mandat pour du soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et matériel requis aux fins du processus électoral dans le cadre des élections municipales 2021 à la firme Innovision+ de Québec pour une enveloppe budgétaire de 13 576,90 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services datée du 29 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 13 avril 2021

Résolution 2021-04-137

Timbreuse – Contrat de location-bail / Autorisation

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu de conclure un contrat de location-bail d'une durée de 66 mois débutant en avril 2021 pour l'équipement et l'utilisation de la timbreuse avec la compagnie Pitney Bowes du Canada Ltée de Mississauga (Ontario) pour le prix mensuel de 129,64 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert au contrat de location-bail du compte n° 0013353769.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-138

MRC de Rouville – Addenda n° 3 à l'entente du programme de subvention pour l'achat et l'utilisation de couches lavables / Autorisation de signature

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'entente relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de subvention pour l'achat et l'utilisation de couches lavables par l'addenda n° 3 modifiant le 5^e paragraphe de l'article 1 intitulé *Mise en contexte* pour ajouter *Produits d'hygiène lavables acceptés*;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la directrice générale adjointe et trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'addenda 3 à l'entente relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de subvention pour l'achat et l'utilisation de couches lavables tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-139

Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville – Budget 2021 révisé pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire / Approbation

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'approuver le budget 2021 révisé de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire (n° 1110), et dont le déficit d'exploitation est d'une somme de 109 387 \$ au lieu de 103 813 \$, le tout assumé à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, en référence au document daté du 4 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-140

La Maison Victor-Gadbois – Demande de don / Autorisation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Séance ordinaire du 13 avril 2021

Et résolu d'autoriser un don d'une somme de 100 \$ à la Maison Victor-Gadbois de Saint-Mathieu-de-Beloeil, laquelle Maison offre gratuitement des soins palliatifs aux personnes atteintes d'un cancer.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-141

Poste de lieutenant au sein du service de Protection et de Secours civil / Nomination

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de nommer M. Frédéric Bergeron au poste de lieutenant au sein du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire, lequel poste est assorti d'une période de probation de 12 mois, le tout avec les ajustements salariaux au taux en vigueur et ce en date du 19 avril 2021.

Et résolu également que M. Bergeron soit inscrit et suive les formations requises pour le poste de lieutenant au sein du service.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-142

Équipement de décarcération pour le service de Protection et de Secours civil / Acquisition

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu de faire l'acquisition d'un équipement de décarcération Hurst combiné SC358 E2 incluant 1 chargeur et 2 batteries pour le service de Protection et de Secours civil auprès de Code4 Fire & Rescue inc. de

Blainville pour le prix de 17 995 \$ plus les frais de transport et les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 3 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-143

Véhicule utilitaire / Acquisition

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire de marque Ford Escape SE de l'année 2015 pour le service de Protection et de Secours civil auprès du concessionnaire Automobile Rougemont inc. de Rougemont pour le prix de 15 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition datée du 1^{er} avril 2021.

Il est également résolu d'autoriser l'installation des lumières d'urgence sur le camion par Pro Shop Audio inc. de Sherbrooke pour le prix 1 764,90 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 8 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

Le point 15 de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

Séance ordinaire du 13 avril 2021

Résolution 2021-04-144

Bassin de contact - Remplacement de l'automate programmable / Acquisition

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu de faire l'acquisition d'un nouvel automate programmable ainsi que d'un interface de 12 pouces au bassin de contact auprès d'Automation R.L. de Saint-Hyacinthe dans le cadre des travaux de mise en place d'entraînements à vitesse variable aux pompes de distribution d'eau potable, pour le prix de 18 200 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition AD-21-17 datée du 27 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-145

Bassin de surpression - Remplacement de l'automate programmable / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de faire l'acquisition d'un nouvel automate programmable ainsi que d'un interface de 12 pouces au bassin de surpression auprès d'Automation R.L. de Saint-Hyacinthe dans le cadre des travaux de mise en place d'entraînements à vitesse variable aux pompes de distribution d'eau potable, pour le prix de 23 900 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition AD-21-17 datée du 27 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-146

Système d'acquisition de données pour les bassins – Remplacement / Acquisition

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de faire l'acquisition d'un nouveau système d'acquisition de données (SCADA) aux bassins de contact et de surpression auprès d'Automation R.L. de Saint-Hyacinthe dans le cadre des travaux de mise en place d'entraînements à vitesse variable aux pompes de distribution d'eau potable, pour le prix de 27 300 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition AD-21-17 datée du 27 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-147

Puits n^{os} 1, 2 et 5 – Remplacement des entrées électriques / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'octroyer un contrat pour le remplacement des entrées électriques à effectuer aux puits n^{os} 1, 2 et 5 pour le prix de 18 635 \$ plus les taxes à Vitech Électrique de Saint-Césaire tel qu'il appert dans la soumission n^o 20210330D-2 datée du 30 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 13 avril 2021

Résolution 2021-04-148

Stations de pompage – Remplacement des entrées électriques / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un contrat pour les travaux de remplacement des entrées électriques aux stations de pompage McGale, Côté, Haut-Rivière sud et Girard à Vitech Électrique de Saint-Césaire pour le prix de 6 825 \$ plus les taxes tel qu'il appert dans la soumission n°20210310D datée du 10 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-149

Régie intermunicipale des eaux usées Rougemont / Saint-Césaire – États financiers 2020 / Adoption

Considérant la transmission des états financiers 2020 et le rapport de l'auditeur indépendant de la Régie intermunicipale des eaux usées Rougemont Saint-Césaire pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2020;

En conséquence, il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'adopter les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées Rougemont / Saint-Césaire pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2020 préparés par M^{me} Johanne Lévesque, comptable agréée, tel qu'il appert au document daté du 22 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-150

Poste de journalier classe 1 pour les travaux horticoles des espaces verts municipaux (poste saisonnier) / Embauche

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à l'embauche de M^{me} Nathalie Roy au poste de journalier classe 1 (poste saisonnier à temps partiel) pour les travaux horticoles des espaces verts municipaux.

La rémunération est établie selon l'échelle salariale en vigueur des emplois cols bleus. Le nombre d'heures est en fonction du budget alloué.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-151

Services professionnels d'ingénierie - Assistance technique et administrative 2021 / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Joanie Généreux

Séance ordinaire du 13 avril 2021

Et résolu d'octroyer un mandat pour assistance technique et administrative pour l'année 2021 à la firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc. de Granby pour une enveloppe budgétaire de 20 000 \$ plus les taxes tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels datée du 10 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-152

Réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord / Adjudication

Considérant l'appel d'offres public lancé le 3 février 2021 pour des travaux de réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord et la réception des soumissions le 17 mars 2021 comme suit :

Soumissionnaire	Prix avant les taxes	Prix avec les taxes	Conforme
Sintra inc (Région Montérégie-Rive-Sud) Saint-Isidore	1 701 157,18 \$	1 955 905,47 \$	oui
Eurovia Québec Construction inc. Bromont	1 733 074,70 \$	1 992 602,64 \$	oui
Pavages Maska inc Saint-Hyacinthe	1 813 910,33 \$	2 085 543,40 \$	oui
Gestion Dexsen inc. Ange-Gardien	1 841 728,60 \$	2 117 527,46 \$	
Excavation Gagnon & Frères inc. Disraeli	1 945 118,50 \$	2 236 400,00 \$	
Pavage Axion inc. Brossard t	1 949 033,36 \$	2 240 901,11 \$	
Excavation Darche inc. Chambly	2 038 643,00 \$	2 343 929,79 \$	

Considérant la recommandation datée du 19 mars 2021 du chargé de projet, M. Janick Soucis, ingénieur de la firme Tetra Tech QI inc.;

En conséquence, il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'adjuger le contrat n° AO / V202102.10 – Réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord au plus bas soumissionnaire conforme, Sintra inc. (Région Montérégie-Rive sud) de Saint-Isidore pour le prix de 1 701 157,18 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-153

Réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord - Surveillance des travaux / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un mandat pour la surveillance des travaux au contrat n° AO / V202102.10 – Réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord à la firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc. de Granby pour une enveloppe budgétaire de 28 750 \$ plus les taxes tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels datée du 1^{er} avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 13 avril 2021

Résolution 2021-04-154

Remplacement d'un ponceau dans le rang Casimir - Surveillance des travaux / Octroi d'un mandat

Il est proposé par **André Deschamps**

Et résolu d'octroyer un mandat pour la surveillance des travaux au contrat n° AO / V202101.01 – Remplacement d'un ponceau dans le rang Casimir à la firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc. de Granby pour une enveloppe budgétaire de 14 750 \$ plus les taxes tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels datée du 1^{er} avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-155

Réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord et d'un ponceau dans le rang Casimir - Laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux / Adjudication

Considérant l'appel d'offres sur invitation lancé le 30 mars 2021 et la réception des soumissions le 8 avril 2021 comme suit :

Soumissionnaire	Prix avant les taxes	Prix avec les taxes	Conforme
Laboratoire GS inc., Châteauguay	23 430,00 \$	26 938,64 \$	oui
Solmatech inc., Repentigny	25 517,20 \$	29 338,40 \$	oui
Groupe ABS inc., Saint-Rémi	30 339,00 \$	34 882,27 \$	oui
SNC Lavalin GEM Québec inc., Montréal	36 013,00 \$	41 405,95 \$	oui

Considérant la recommandation datée du 9 avril 2021 du chargé de projet M. Janick Soucy, ingénieur de la firme Tetra Tech QI inc.;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'adjuger le mandat n° IS VLabo CQ / 202103.12 pour le contrôle qualitatif des matériaux aux projets du remplacement d'un ponceau dans le rang Casimir et de la réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord au plus bas soumissionnaire conforme, Laboratoire GS inc. de Châteauguay pour le prix de 23 430 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-156

Installation diverses sur des poteaux d'Hydro-Québec / Demande d'autorisation

Considérant les festivités en préparation pour marquer le 200^e anniversaire de Saint-Césaire au courant de l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de transmettre une demande auprès d'Hydro-Québec afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour diverses installations sur leurs poteaux dans le cadre des festivités du 200^e anniversaire de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-157

Union des municipalités du Québec – Regroupement d’achats pour le chlorure de sodium (sel de déglçage) saison 2021-2022 / Octroi d’un mandat

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a reçu une proposition de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de

plusieurs autres municipalités intéressées, un document d’appel d’offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19):

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l’UMQ une entente ayant pour but l’achat de matériel;
- précisent que les règles d’adjudication des contrats par une municipalité s’appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l’UMQ s’engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l’UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le Conseil d’administration de l’UMQ;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d’appel d’offres préparé par l’UMQ;

En conséquence, il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la Ville de Saint-Césaire confie à l’Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d’appel d’offres pour adjudger un contrat d’achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) nécessaire aux activités de la Ville, pour la saison 2021-2022;

Que pour permettre à l’UMQ de préparer son document d’appel d’offres, la Ville de Saint-Césaire s’engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d’information et en la retournant à la date fixée;

Que la Ville de Saint-Césaire confie, à l’UMQ, le mandat d’analyse des soumissions déposées et de l’adjudication des contrats;

Que si l’UMQ adjudge un contrat, la Ville de Saint-Césaire s’engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l’avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que la Ville de Saint-Césaire reconnaît que l’UMQ recevra, directement de l’adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes pour la saison 2021-2022. Ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l’UMQ et à 2 % pour les non-membres de l’UMQ;

Séance ordinaire du 13 avril 2021

Qu'un exemplaire signé et certifié conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-158

Règlement n° 289-2021 décrétant la tarification des dépenses finales pour les travaux d'aménagement réalisés en 2020 dans le cours d'eau Bissonnette, Branche 4 / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement intitulé « règlement n° 289-2021 décrétant la tarification des dépenses finales pour les travaux d'aménagement réalisés en 2020 dans le cours d'eau Bissonnette, Branche 4 » a été transmise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et publié, au bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville, avant la tenue de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'adopter le règlement intitulé : « règlement n° 289-2021 décrétant la tarification des dépenses finales pour les travaux d'aménagement réalisés en 2020 dans le cours d'eau Bissonnette, Branche 4 ».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-159

Cours d'eau du Village – Entente de gestion des travaux d'aménagement, d'entretien et de nettoyage avec la MRC de Rouville / Autorisation de signature

Considérant les travaux prévus dans le cours d'eau du Village réalisés entièrement sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire en vue de contrôler le drainage agricole et la sécurité d'infrastructure routière du secteur du rang Rosalie;

En conséquence, il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la directrice générale adjointe et trésorière, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'entente de gestion des travaux d'aménagement, d'entretien et de nettoyage avec la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-160

Résolution n° 2020-09-302 – Projet annulé par le demandeur / Abrogation

Considérant l'annulation du projet du demandeur, M. Daniel Tremblay, mandataire pour la propriétaire, Tremcar St-Césaire inc. pour une compensation financière en lieu de cases de stationnement concernant l'agrandissement du bâtiment situé au 1025, rue Neveu, projeté aux lots

Séance ordinaire du 13 avril 2021

n^{os} 1 594 431, 3 119 748 et 4 679 435, situés sur la rue Saint-Michel dans la zone n^o 403 et présentée;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'abroger à toutes fins que de droits, la résolution n^o 2020-09-302 pour que celle-ci n'ait aucun effet, le tout suite à l'annulation de ce projet par le demandeur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-161

PIIA-09-2021 par M. Étienne Poitras, représentant d'Habitation 360 et mandataire pour la propriétaire Gestion Gilbert Côté inc., lots projetés n^{os} 6 410 944 à 6 410 946 situés sur l'avenue Brouillette / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumise en vertu du règlement de PIIA n^o 69 et amendements par M. Étienne Poitras, représentant d'Habitation 360 et mandataire pour la propriétaire Gestion Gilbert Côté inc., portant sur les lots projetés n^{os} 6 410 944 à 6 410 946 du cadastre du Québec et situés sur l'avenue Brouillette dans la zone 202;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-09-2021 présenté lors de leur réunion tenue le 25 mars 2021, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n^o 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé le PIIA-09-2021 soumis par M. Étienne Poitras, représentant d'Habitation 360 et mandataire pour la propriétaire Gestion Gilbert Côté inc., portant sur les lots projetés n^{os} 6 410 944 à 6 410 946 du cadastre du Québec et situés sur l'avenue Brouillette dans la zone 202.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-162

PIIA-10-2021 par M^{me} Anna-Gina Bazinet, mandataire pour la propriétaire Église évangélique Baptiste de Saint-Césaire, lot n^o 1 593 134 situé au 163-B, route 112/ Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumise en vertu du règlement de PIIA n^o 69 et amendements par M^{me} Anna-Gina Bazinet, mandataire pour la propriétaire Église évangélique Baptiste de Saint-Césaire, portant sur le lot n^o 1 593 134 du cadastre du Québec situé au 163-B, route 112 dans la zone 201;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-10-2021 présenté lors de leur réunion tenue le 25 mars 2021, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n^o 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé le PIIA-10-2021 soumis par M^{me} Anna-Gina Bazinet, mandataire pour la propriétaire Église évangélique Baptiste de Saint-Césaire, portant sur le lot n^o 1 593 134 du cadastre du Québec situé au 163-B, route 112 dans la zone 201.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 13 avril 2021

Résolution 2021-04-163

PIIA-11-2021 par M^{me} Jessica Dubé, propriétaire, lot n° 1 592 392 situé au 1027, avenue Denicourt / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M^{me} Jessica Dubé, propriétaire, portant sur le lot n° 1 592 392 du cadastre du Québec situé au 1027, avenue Denicourt dans la zone 116;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-11-2021 présenté lors de leur réunion tenue le 25 mars 2021, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé le PIIA-11-2021 soumis par M^{me} Jessica Dubé, propriétaire, portant sur le lot n° 1 592 392 du cadastre du Québec situé au 1027, avenue Denicourt dans la zone 116.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-164

Premier projet de résolution autorisant le PPCMOI-01-2021, présenté par Mme Nancy Beauregard, mandataire pour la propriétaire, Gestion J.R., portant sur les lots projetés n°s 6 434 992 à 6 434 995 situés en marge de l'avenue Nadeau / Adoption

Considérant le règlement numéro 181 sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Césaire et la demande d'un PPCMOI présentée par M^{me} Nancy Beauregard, mandataire pour la propriétaire Gestion J.R. (M. Jacques Rousseau);

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion tenue le 25 mars 2021, recommande au Conseil d'autoriser le 1^{er} projet de PPCMOI-01-2021 portant sur une opération cadastrale de morcellement du lot n° 1 592 756 visant à créer les lots n°s 6 434 992 à 6 434 995 situés en marge de l'avenue Nadeau en zone n° 205, afin d'y implanter quatre bâtiments d'habitation répartie en deux (2) habitations unifamiliales jumelées et en deux (2) habitations trifamiliales isolées, le tout sous certaines conditions;

Considérant l'arrêté ministériel n° 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris le 7 mai 2020, remplaçant les assemblées publiques de consultation par une procédure écrite d'une durée de 15 jours, de même que celle visant les processus référendaires, le cas échéant;

En conséquence, il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser le PPCMOI-01-2021 visant à remplacer le lot n° 1 592 756 par les lots n°s 6 434 992 à 6 434 995 pour y implanter deux (2) habitations unifamiliales jumelées et deux (2) habitations trifamiliales isolées, tel que décrit à la demande présentée par M^{me} Nancy Beauregard, mandataire pour la propriétaire Gestion J.R. (M. Jacques Rousseau) sous les normes et dispositions réglementaires particulières qui suivent après les tableaux et lesquelles auront préséance :

Séance ordinaire du 13 avril 2021

Tableau 1 – normes particulières en matière de lotissement Opération cadastrale de remplacement du lot n° 1 592 756.				
Lots projetés n ^{os}	Type de lot / habitation projetée	Largeur (mètres)	Profondeur (mètres)	Superficie (mètres carrés)
6 434 992	Lot intérieur / Unifamiliale jumelée	10	30,48	304,8
6 434 993	Lot intérieur / Unifamiliale jumelée	10	30,48	304,8

Tableau 2 – normes et dispositions particulières en matière de Zonage Aménagement des espaces libres, implantation, dimensions bâtiments et usages.	
Lots projetés n ^{os}	Normes et dispositions
6 434 994; 6 434 995.	1) Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement hors-rue comportant 6 cases, sans aucune distance minimale par rapport aux lignes, autre que celles prévues aux conditions n ^{os} 6 & 7;
	2) Permettre l'aménagement d'une allée de circulation, d'une largeur totale de 7 mètres, laquelle empiètera de 3,5 mètres de sur chacun des lots;
	3) Réduire à 5 mètres la largeur des allées de circulation à double sens;
	4) Permettre l'aménagement d'une entrée charretière de 8,30 mètres de large;
6 434 994; 6 434 995. 6 434 994; 6 434 995.	5) Autoriser une marge de recul avant de 7,6 mètres pour l'implantation des bâtiments d'habitation trifamiliaux isolés;
	6) Permettre l'aménagement de logements au rez-de-chaussée des bâtiments principaux.

Tableau 2 – normes et dispositions particulières en matière de Zonage Aménagement des espaces libres et du stationnement hors rue	
Lots projetés n ^{os}	Normes et dispositions
6 434 992; 6 434 993.	7) Autoriser la sous-classe d'usage habitation A-2, de type unifamilial jumelé;
	8) Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement dont la superficie pourra atteindre un max. de 35 % de la cour avant;
	9) Autoriser une marge de recul avant de 7,6 mètres pour l'implantation des bâtiments d'habitation unifamiliaux jumelés;
	10) Imposer une marge de recul latéral de 3 mètres pour tout bâtiment d'habitation unifamilial jumelé;
	11) Autoriser une marge de recul latérale de 0 mètre dans le cas d'un mur mitoyen pour tout bâtiment d'habitation unifamilial jumelé;
	12) Autoriser une largeur de façade minimale de 6 mètres pour tout bâtiment d'habitation unifamiliale jumelé;
	13) Autoriser une profondeur de 10 mètres pour tout bâtiment d'habitation unifamiliale jumelé;

Séance ordinaire du 13 avril 2021

	14) Autoriser une superficie minimale de 74 mètres carrés pour tout bâtiment d'habitation unifamiliale jumelé.
	15) Permettre l'aménagement de logements au rez-de-chaussée des bâtiments principaux.

1. L'enregistrement d'une servitude mitoyenne passage, dont l'assiette devra correspondre fidèlement à l'empreinte au sol de l'allée de circulation décrite au point n° 2 du Tableau 2 et figurant au plan projet d'implantation susmentionné;
2. Dans la mesure du possible et en respect des contraintes de chantier, préserver les arbres existants au lot n° 1 592 756;
3. Procéder, dans l'intervalle de validité du permis, à la plantation en cour avant d'au moins deux (2) arbres d'une hauteur minimale de 1,5 mètre et d'un diamètre minimal de 0,10 mesuré à 0,3 mètre du sol, et ce, pour chacun des lots projetés;
4. Procéder, dans l'intervalle de validité du permis, à la plantation en cour arrière ou latérale, d'au moins un (1) arbre d'une hauteur minimale de 1,5 mètre et d'un diamètre minimal de 0,10 mètre mesuré à 0,3 mètre du sol, et ce, pour chacun des lots projetés;
5. Procéder, au pavage et/ou surfaçage des aires de stationnement au plus tard douze (12) mois après la date de délivrance des permis de construction;
6. Prévoir une lisière de verdissement d'au moins 0,3 mètre entre les aires de stationnement et les lignes de lots latérales des lots projetés n°s 6 434 992 et 6 434 993;
7. Prévoir une lisière de verdissement d'au moins 0,5 mètre entre les aires de stationnement et les lignes de lots arrières des lots projetés n°s 6 434 994 et 6 434 995;
8. Le projet devra être livré au plus tard le 31 décembre 2024, sans quoi la présente résolution sera révoquée, éteignant tous les droits qu'elle confère.

Il est résolu également, à l'égard du PPCMOI-01-2021 qu'en vertu dudit arrêté ministériel n° 2020-033 daté du 7 mai 2020 :

- De remplacer la procédure de consultation publique par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;
- De remplacer la procédure de demande de registre, le cas échéant, par une procédure permettant de transmettre des demandes à distance, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;
- De remplacer l'enregistrement des personnes habiles à voter, soit la tenue d'un registre, le cas échéant, par une transmission des demandes écrites sur une période de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-165

Secteur aquatique 2021 - Grille salariale au 1^{er} mai / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Séance ordinaire du 13 avril 2021

Et résolu d'approuver la grille salariale du secteur aquatique 2021 au 1^{er} mai 2021 telle que déposée le 1^{er} avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-166

Camp de jour 2021 – Modification inscriptions non-résidents / Approbation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'approuver la modification des frais d'inscriptions des non-résidents au camp de jour 2021 telle que déposée le 1^{er} avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-167

Terrains de balle-molle – Travaux d'ouverture 2021 / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu de confier le contrat des travaux d'ouverture 2021 des terrains de balle-molle situés sur les terrains sportifs de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy (PGO) à la compagnie Multi-Surfaces Giguère inc. de Lanoraie, pour le prix de 5 237,40 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 386 datée du 24 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-168

Jeux d'eau – Plan d'architecture pour aménagement / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels pour la mise à jour d'un plan d'architecture pour l'aménagement de jeux d'eau sur le terrain du Complexe sportif à Conception paysage inc. de Chambly pour le prix de 14 000 \$ plus les taxes tel qu'il appert dans l'offre de services datée du 23 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-04-169

Jeux d'eau – Services professionnels d'ingénierie / Octroi d'un mandat

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie pour l'aménagement de jeux d'eau sur le terrain du Complexe sportif à Shellex Groupe Conseil de Sainte-Julie pour une enveloppe budgétaire forfaitaire de 21 500 \$ plus les taxes tel qu'il appert dans l'offre de services n° OS 2-227-21-M datée du 25 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 13 avril 2021

Résolution 2021-04-170

Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2021-2022 - Appel de projets / Autorisation et désignation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire autorise la responsable de la Bibliothèque municipale, M^{me} Line Gervais, à faire une demande dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2021-2022 et la désigne comme signataire de la convention.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Correspondances

Fin de la séance

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2021-04-132, 2021-04-136, 2021-04-137, 2021-04-139, 2021-04-140,
2021-04-141, 2021-04-142, 2021-04-143, 2021-04-144, 2021-04-145,
2021-04-146, 2021-04-147, 2021-04-148, 2021-04-150, 2021-04-151,
2021-04-152, 2021-04-153, 2021-04-154, 2021-04-155, 2021-04-157,
2021-04-167, 2021-04-168, 2021-04-169.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe